



Mon frère âgée de 16 ans

Par **mimi28000**, le **24/03/2013 à 03:24**

[fluo]bonjour[/fluo]rnvoila je me permet de vous écrire pour un renseignement qui est très très urgent il faudrait que je sache avant le 6 avril 2013 merci d'avance rnrnrnen faite je suis âgée de 26 ans je suis le grand frère et mon petit frère et âgée de 16 ans il vis en ce moment en foyer car ma mère n'en voulez plus chez elle alors elle la mis en foyer elle disait que mon frère fessais n'importe quoi ... il dort au foyer tout les jours 7 jour / 7 il voie plus notre maman depuis 5 mois et son papa il ne le voie très rarement je voulez savoir du fête de son age de 16 ans si il pouvait venir habiter avec son grand frère contenu de ses conditions de vies ...

Par **mimi28000**, le **24/03/2013 à 03:29**

j aimerai que des réponses sur et certain et si y'a un article de loi j aimerai toutes les démarches a faire si il y'en as merci

Par **chaber**, le **24/03/2013 à 07:03**

bonjour,rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **JOHANNA87**, le **24/03/2013 à 12:15**

bonjour mimi28000 , sache que si tu es majeur tu peut etre tuteur , et meme dans ton cas , seulement il faut que tu es une bonne situation , que tu es a ta disposition une chambre bien attitré a ton frere ! mais pour ca il faudra que tu fasse une demande aupres d'un juge qui te fera voir et faire valider ton environnement que tu offrera a ton frere, ca passe par une assistante social attitré par le juge , sans cela tu ne pourra faire quelque chose ! une enquete sera alors effectuer , sache que tu doit n'avoir ue aucun probleme avec la justice ou des different avec ton entourage, cela peut etre tres long donc informe toi au plus vite dans ta ville (aupres de ta mairie celle_ci te donnera des contact et des adresses a contacter , cela te donnera des conseils qui seront plus precis que ce que lon peut te donner ! bon courage a toi. amicalement

Par **mimi28000**, le **25/03/2013 à 17:54**

merci Johanna pour ton renseignement ok tout ce que tu ma donner comme renseignement je lai fait déjà mais apparemment le foyer ou et mon frère il veulent me rencontrer le 8 avril déjà pour qu'il passe des weekend avec moi et après il ont dit vu qui doit quitter le foyer fin juin et comme ma mère ne veut plus de lui comme elle a fait a moi je me demande si je peut le prendre sans avis du juge pour enfant puisque sinon mon frère sera a la rue ou dans un autre foyer car ma mère n'en veut plus et son père et dan un foyer aussi